

numéro 65
supplément 1

Juin 2009 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DÉPOSÉ LE 10 / 06 / 2009

Dans le cadre de l'appel national unitaire des 8 organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, les organisations syndicales départementales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, UNSA, Solidaires, appellent tous les salariés, retraités, jeunes et privés d'emplois à une

MANIFESTATION SAMEDI 13 JUIN 10h pl. d'Armes à RODEZ

Ceux qui bougent,
ceux qui restent,
ceux qui ne voulait pas
bouger,
ceux qui n'ont rien,
ceux qui attendent,
ceux qui s'impatientent,
ceux qui n'ont rien vu,
ceux qui ont senti le vent
du boulet,
ceux qui désespèrent,
ceux à qui on ne la fait
pas,
ceux qui ont passé une
très bonne année,
ceux qui ont passé une
très mauvaise année,
ceux qui voudrait qu'on
leur fiche la paix...

TOUS

n'oubliez pas de nous
renvoyer la

pétition unitaire :

[Le Mouvement doit
être transparent
et équitable !](#)

La crise n'est pas une fatalité. Refusons de payer !

Le gouvernement doit mettre le « social » au centre de sa politique économique, le patronat doit, enfin, assumer ses responsabilités et engager des négociations !

Lire la déclaration du 25 mai 2009 page 3

Sommaire :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. 13 juin : La crise n'est pas une fatalité | 5. CAPD du 5 juin – Déclaration |
| 2. Edito - Une adresse utile | 6. CAPD du 5 juin – Compte-rendu |
| 3. Déclaration des 8 – Mastérisation | 7. CAPD du 5 juin – Affectations |
| 4. Conseil de Formation – Audience SNU/IA | 8. CAPD du 5 juin – Statistiques |

1 rue de la Montagne
12300 DECAZEVILLE
Tél: 05.65.43.40.11
Fax: 05.65.43.49.29
Mél: snu12@snuipp.fr
Site: <http://12.snuipp.fr>

En encart : pétition, fiche Mouvement 2009

Mouvement 2009, une adresse utile ! <http://12.snuipp.fr>

Avec près d'un millier de messages envoyés, reçus et répondus, la messagerie n'a pas chômé depuis le début de la période de saisie des vœux. Non plus que le téléphone. Cela se retrouve aussi sur notre site, où le nombre de « hits » explosent.

Mais, si nous espérons avoir été utiles à tous les collègues, ça n'a pas suffi à rendre ce mouvement véritablement transparent et équitable, nous l'avons dénoncé auprès de l'IA (cf. *déclaration p.5*), à chacun d'entre nous d'en parler avec les collègues, nous ne pouvons laisser passer ça !

Pour notre part, au SNUipp12, nous nous apprêtons à poursuivre notre travail d'informations et d'explications auprès des 124 collègues restés sans poste à l'issue de ce premier mouvement ; de même que nous poursuivrons sans relâche notre travail de vérification des travaux de l'administration et ce, même si, désormais, Darcos a voulu et obtenu que tout se passe « dans la machine ».

Nous ne sommes pas des marchandises, disions nous, il y a peu. Cela reste tout à fait d'actualité.

Fonctionnaire, enseignant, d'accord...

ni marchandises, ni flics, ni pions* à ranger dans des cases.

À chacun de se saisir de la pétition unitaire, de la signer et de la faire signer :

[Le Mouvement doit être transparent et équitable !](#)

À chacun aussi de se poser la question de l'adhésion au SNUipp dès la rentrée prochaine : c'est ensemble qu'on peut se faire entendre.

Ça y est le 1^{er} mouvement a eu lieu. À l'automne, Darcos s'était emparé de la chose, on allait voir ce qu'on allait voir.

On a vu.

D'abord pour les permutations informatisées : un taux de satisfaction drastiquement réduit, un taux d'erreurs en hyperinflation. Et bien sûr, la cerise sur le gâteau, le Ministre a fait appel à une officine privée pour avertir par tous les moyens les collègues 24h avant que les syndicats aient eu l'info. La cellule « mobilité » nationale s'est illustrée par son incompétence, par contre ça a dû rapporter des sous à quelqu'un...

Ensuite pour le mouvement. Mais là, Darcos malgré ses recteurs et IA a dû rester loin de la préparation. Du coup, dans nombre de départements, on a pu un tant soit peu limiter la casse, que ce soit par les interventions syndicales ou le savoir-faire des personnels administratifs. Néanmoins (cf. p. 5 à 8), on reste loin du compte en matière de transparence et d'équité, et bien sûr, l'entourloupe a été maintenue, les représentants des personnels ont été prévenus 24h. après...

Comme on le voit provocations antisyndicales, opacité, erreurs et réduction des droits des personnels vont de pair... alors que pointent de plus en plus les oreilles d'un autoritarisme qui, tout en franchissant souvent les limites du ridicule, pèse de plus en plus dans le quotidien des écoles.

Il se dit que Darcos va nous quitter... nous ne verserons pas une larme. Par contre, nous nous froterons les mains avant de nous remettre au travail : la liste est longue des mines et des chaussetrappes qu'il aura laissé.

Le 7 juin 2009,
Jean-Luc Tornero

* sans référence aucune au travail des surveillants.

Comité de rédaction :

Romain Fayel, Valérie Tavernier,
Jean-Luc Tornero, Noëlle Villeneuve

Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA du 25 mai 2009

L'ampleur des mobilisations du 29 janvier, 19 mars, 1er mai ont permis d'obtenir des débuts de résultats. Ceux-ci sont très insuffisants, au regard des revendications exprimées le 5 janvier 2009, et alors que la crise continue de s'aggraver. Patronat et gouvernement doivent engager négociations et concertation sur les sujets prioritaires les plus urgents.

Le gouvernement doit mettre le « social » au centre de sa politique économique et :

- **Revaloriser le SMIC**, les minima sociaux, les pensions et les retraites, conditionner toute aide publique, tout allègement de cotisations sociales à des contreparties mesurables en matière d'emploi, de qualification et de rémunération,
- Mettre en œuvre un plan ambitieux **en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes**,
- **Prolonger l'indemnisation des demandeurs d'emploi** en fin de droit. Donner à Pôle-Emploi les moyens nécessaires à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emplois
- **Supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires** et le bouclier fiscal, mettre à contribution les stock-options au titre de la solidarité, consacrer ces ressources nouvelles au financement des mesures sociales,
- **Renoncer dans les fonctions publiques aux suppressions d'emplois prévues pour 2009 et 2010**, s'engager à résorber la précarité et tenir ses engagements en matière de négociations salariales. Ce sont des conditions pour des services publics de qualité qui répondent aux besoins de la population,

Le patronat doit, enfin, assumer ses responsabilités et engager des négociations sur :

- Les politiques de **salaires**, les **politiques industrielles**, **l'évolution de l'emploi** au niveau des branches professionnelles, les rapports donneurs d'ordre - sous-traitants, pour maintenir et développer l'emploi et résorber la précarité,
- Un **accès facilité pour tous au chômage partiel**, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes,
- La **répartition et la redistribution des richesses produites** dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la réduction des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi,
- Les mesures favorables à **l'emploi des jeunes** permettant leur insertion sociale et professionnelle durable,
- Le **respect et l'amélioration des droits syndicaux et des institutions représentatives du personnel**.

Le gouvernement doit renoncer à l'extension du travail du dimanche, garantir à l'hôpital public les moyens de ses missions, développer le logement social, encadrer le prix des loyers.

L'amélioration du pouvoir d'achat des salariés en faveur de la relance par la consommation, des politiques industrielles et économiques en faveur d'un développement durable et coordonné au niveau européen sont autant de moyens pour répondre immédiatement et structurellement à la crise.

Comité Technique Paritaire National du 28 mai 2009 — Déclaration du SNUipp Mastérisation

C'est d'abord en pensant aux élèves, au fonctionnement des écoles, au travail en équipe, à la polyvalence que nous abordons l'ensemble de ces discussions. Le métier d'enseignant s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas et mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle. C'est cet objectif qui doit guider toute réforme en visant une véritable professionnalisation du métier d'enseignant.

Or, peu d'enseignants et de formateurs peuvent aujourd'hui se faire une idée de la formation professionnelle qu'auront reçue les professeurs des écoles qui débiteront dans les classes en septembre 2010 et 2011.

Si, après l'élévation du niveau de recrutement à la licence en 1990, le SNUipp est favorable à une reconnaissance au niveau du master du métier d'enseignant, il désapprouve totalement le caractère précipité et aventureux du dispositif actuel principalement guidé par la volonté d'économies budgétaires (-3000 postes au concours en 2009) et la suppression des IUFM. Le SNUipp demande l'abandon du dispositif envisagé pour permettre que se poursuivent de véritables discussions.

Le SNUipp est favorable à ce que les masters enseignants intègrent progressivement dès l'année de M1 les trois composantes principales de la formation d'un enseignant : dimension disciplinaire, pédagogique et professionnelle en lien avec la recherche. Il demande que les épreuves du concours intègrent également ces trois dimensions et que le concours se situe avant l'année de M2 afin de permettre à l'étudiant d'effectuer des stages en responsabilité et de procéder à des analyses de pratiques dans le cadre des masters. Il demande que les professeurs des écoles maîtres-formateurs (PEMF), partie prenante du dispositif de formation initiale des professeurs d'école, participent à la formation dans le cadre des masters. Il souhaite que rapidement se tienne un groupe de travail qui précise leurs interventions dans le cadre de l'organisation des IUFM intégrés dans l'université. Nous demandons également que les IUFM et l'expérience accumulée par ses équipes soient confortés et jouent un rôle déterminant dans la mise en place des masters.

Devant les inquiétudes et la mobilisation des personnels, vous avez été amenés à annoncer des mesures transitoires qui répondent à certaines de nos demandes : maintien des concours existants en 2010, maintien des conditions actuelles de préparation des concours en 2010, inscription à l'IUFM en 2009. Vous avez enfin reconnu la nécessité d'un temps de formation d'un tiers de service pendant l'année de stagiaire.

Nous vous demandons solennellement, après le maintien des concours et des conditions de préparation, de maintenir également les conditions d'organisation de l'actuelle année de stagiaire (année de PE2) constituée de 60 % temps en formation à l'IUFM et de 40 % en stage. Pourquoi priver une promotion de professeurs des écoles de formation professionnelle à l'exercice d'un métier complexe et exigeant ?

Vous comprendrez donc que même si les mesures transitoires contenues dans le décret traduisent des évolutions importantes, le contenu actuel du décret préjugant de la formation en raison de la place du concours, du rôle des IUFM ne peut accueillir notre soutien.

La notion de formation professionnelle disparaît, la période de formation des stagiaires est simplement mentionnée, le rôle des IUFM est absent.

Si nous enregistrons positivement que vous ayez rétabli la possibilité de recrutement sur listes complémentaires en cours d'année scolaire, nous voterons contre le projet présenté.

Conseil de Formation du 29 mai 2009 : Le glas de la Formation Continue

Lors des travaux de carte scolaire cet hiver, l'IA avait décidé de supprimer 4 postes de remplaçants stage de formation continue [1], 33% de moins d'un coup ! L'Aveyron avec 12 BD FC était déjà le département le moins doté de France, désormais avec 8 BD FC nous pouvons prétendre au pompon.

Le SNUipp avait dénoncé cette mesure : l'IA frappait de plein fouet la formation continue alors même que, quelle que soit l'issue du conflit sur la formation initiale et le devenir des IUFM, nous pouvions prévoir que nous aurions moins de PE2, et donc là aussi moins de possibilités de stages.

Lors d'un précédent Conseil de Formation [2], le SNUipp s'était à nouveau élevé contre ces suppressions. Nous avons averti l'IA que son projet d'utiliser les Masters 2 pour les stages de formation continue alors qu'aucune université n'avait avancé de cadres et que déjà on pouvait deviner que Pécresse et Darcos devraient se rendre à l'évidence et reculer la mise en place de la nouvelle formation initiale.

Ce 29 mai, la chargée de mission IUFM a pu annoncer le contingent de PE2 pour la rentrée 2009. Il y aura 20 PE2 quand nous en avons 33 cette année.

20 PE2 et 8 BD FC : voilà tout ce que nous pouvons espérer pour la Formation Continue ! 28 moyens de remplacement pour les stages contre 45 cette année qui était loin d'une situation idyllique !

Première conséquence : les jeunes collègues verront leur formation continuée fortement amputée l'an prochain.

- les sortants (PET1) n'auront que 2 semaines au lieu de 4 prévues
- les PET2 et le reliquat PET3 ne subiront pas de diminution

Deuxième conséquence : on ne voit plus très bien ce qui reste de la Formation Continue.

L'IA envisage 4 plans en utilisant :

1. 20 pe2 et 8 brigades.
2. les masters 2
3. 10 brigades (c'est à dire en récréant deux postes pour la BD FC)
4. 10 brigades et les masters

Le SNUipp est intervenu pour dire, à nouveau, son pessimisme sur la possibilité d'utiliser les Masters 2, dont on n'est même pas sûrs qu'ils soient sur le terrain.

Par ailleurs, ne sera-t-il pas plus que difficile pour les collègues de laisser leur classe 4 semaines de suite et ce, à des Masters 2 sans réelle expérience de la classe ?

L'IA a trouvé exagéré notre point de vue, la situation ne serait pas pour lui si dramatique. Il a néanmoins concédé réfléchir à des stages de 2 x 2 semaines. Pour lui, la solution passe par les Masters, Darcos y tient et l'IA pense que le cahier de charges sera prêt cet été [3].

La chargée de mission IUFM a exprimé quelques doutes sur l'arrivée des Masters.

Troisième conséquence : l'organisation des stages filés

Cette question n'a été abordée qu'en réponse à une question du SNUipp. "Il y aura 20 PE2 quand il y a 30 directions à 4 cl. Que vont devenir et les stages filés, et les décharges ?" "Y aura-t-il des collègues en charge de direction à 4 cl. non déchargés ?

L'IA n'a pas déterminé de stratégie, pour lui, les décharges ne seraient pas un dû (!), il compte sur un surnombre de personnels à la rentrée, et ensuite on verra...

Le stage "Dire, lire, écrire en ZEP" est soumis au plan 3 c'est à dire si l'IA parvient à recréer 2 postes de BD FC supplémentaires. Le SNUipp est intervenu pour réclamer que cette formation soit effectivement assurée. L'IA considère que cette formation est ancienne, quasi obsolète. Le SNUipp a insisté, il paraît impossible d'établir un plan de formation sans formation en direction de la ZEP. L'IA en a convenu et a dit s'attendre à une réaction de la ZEP, nous ne l'avons pas détrompé sur ce point, d'autant plus que la réponse a été remise à plus tard.

Les psychologues scolaires ont obtenu de pouvoir se réunir 5 fois par an à Rodez.

Le SNUipp a demandé et obtenu que qu'un stage sur la difficulté scolaire soit étendu au cycle 1 alors que son public désigné était restreint aux C2 et C3.

[1] BD FC

[2] CDF

[3] pendant que les étudiants et leurs profs seront en vacances, comme quand Pécresse a fait voter la loi LRU ?

Le SNUipp12 reçu en audience par l'IA

Lundi 11 mai nous avons été reçus en audience pendant 1h20 par l'inspecteur d'académie, à notre demande. La délégation du Snuipp était composée de Noëlle Villeneuve, Romain Fayel et Jean-Luc Tornero.

Nous avons abordé avec l'IA et M^{me} Feillens les points suivants :

- **à propos du mouvement** : nous avons déjà informé l'IA de notre ferme condamnation de l'évolution des règles du mouvement (en particulier sur les postes à profil, les commissions de classement, etc.). Ici, il s'agissait surtout de revoir les modalités et le calendrier. L'IA et M^{me} Feillens ont reconnu qu'il était impossible de monter le mouvement en ce qui concerne les zones géographiques car nous n'avons pas, ni l'administration ni nous-mêmes, les indications suffisantes nous permettant de savoir dans quel ordre les postes des zones géographiques seront « proposés » aux personnels (ordre alphabétique, ordre des codes école, postes les moins demandés...). Nous sommes donc devant une impossibilité de vérification. De même, l'inflation du nombre de critères inclus dans le barème accroît le travail. Nous avons donc renouvelé notre demande d'un délai entre la communication des résultats du mouvement selon l'administration aux délégués du personnel et la communication par l'administration une proposition d'affectation individuelle à chaque participant. L'Inspecteur d'Académie a entendu notre difficulté et paraît être sur une position d'ouverture. Néanmoins, il continue à mettre la date du 25 mai (date de la communication individuelle au personnel) très en avant car dit-il « c'est le ministre qui l'a voulue ». Nous avons néanmoins obtenu que tout serait fait pour que nous ayons, dès le 18 mai, la liste L7 comprenant l'ensemble des barèmes corrigés, les résultats des commissions, etc. Si le mouvement n'était pas prêt le 20 mai, l'Inspecteur d'académie est prêt à repousser l'information des personnels 48h après la communication des documents aux commissaires paritaires.

- **à propos des sanctions** : Le SNUipp a rappelé son opposition de principe à toute sanction a fortiori quand celle-ci répond à un positionnement politique. Nous sommes intervenus sur les derniers développements, en effet, l'administration a écrit aux collègues chargés de direction qui mettent en avant l'absence d'ADSL ou bien les refus des parents pour ne pas saisir les informations dans Base élèves, cette lettre s'achevait sur une menace de retrait de salaire. Nous avons dénoncé le fait qu'ils placent ainsi les collègues dans une position impossible : un contrat de confiance nous lie aux parents de nos élèves, s'agit-il de placer ce contrat, de saisir en douce, de mentir ? M^{me} Feillens et l'IA ont avancé 2 arguments :

(Suite de la page 4 - Audience à l'IA)

CAPD du 5 juin 2009 Déclaration des élus du personnel au titre du SNUipp12

- d'abord l'IA a prévenu que très certainement le recteur demanderait des sanctions plus lourdes à la rentrée 2009 (retrait de l'emploi de directeur). Toujours dans le volet conséquences et sanctions, **l'inspecteur d'académie dit s'inquiéter des moyens qui lui seraient alloués pour la rentrée 2010 si à la rentrée 2009 tous les élèves du département n'étaient pas saisis dans la base.** On peut en effet imaginer que des retraits d'emplois budgétaires soient prononcés si les effectifs départementaux « chutent » selon Base élèves. La dimension de « chantage » est évidente, cela n'annule pas la menace, néanmoins il faut la relativiser car toutes les écoles ne seront pas dans Be1D à la rentrée du fait de l'absence de l'ADSL.

- l'administration a indiqué qu'il n'était pas dans leur intention de sanctionner les personnels empêchés de saisir par l'ADSL, par contre, l'inspecteur d'académie demande que ceux qui font face à des parents qui refusent « déplacent le conflit » mais inscrivent les élèves. L'IA dit refuser que les collègues soient pris entre deux feux, « déplacer le conflit » c'est adresser les parents à l'inspecteur d'académie. Nous avons demandé et obtenu que l'IA écrive explicitement à ses collègues. Inutile de préciser que nous ne sommes pas particulièrement convaincus par cette démarche, seul élément positif, les sanctions sont repoussées. Par contre les collègues devront « se débrouiller avec leur conscience » lorsqu'ils saisiront. C'est la logique même du fonctionnaire obéissant qui est à l'œuvre.

Concernant les démarches en cours (dépôts de plaintes, recours auprès de la cour européenne) cela n'annule pas Be1D. Selon l'IA, il faut continuer à saisir. Si des décisions étaient prises suites à ces diverses procédures, une nouvelle circulaire devrait être appliquée.

L'administration nous a indiqué qu'il restait désormais très peu de personnels qui refusent réellement la saisie. Il recevra chacun d'eux prochainement, non pour les sanctionner mais pour les informer.

- **sur le courrier Ecole/Presse** reçu quelque temps avant les vacances de printemps : nous avons fait observer que la presse vient dans les écoles dans des cas très divers, du goûter de Noël à l'occupation par les parents, que les collègues bien que fonctionnaires restent des citoyens, que nous interrogeons sur le but réel de ce courrier. L'IA a d'emblée dit que ce courrier était issu directement du ministère, que, sachant qu'il a été rédigé spécialement pour la région parisienne, il a retransmis vers tous les établissements 1er et 2nd degré, cette consigne. Pour les écoles, par mail, un délai de 6h serait suffisant pour obtenir une réponse. Nous avons rappelé que les collègues avaient jusque-là été assez grands pour s'adresser à leur inspecteur de circonscription lorsque la venue de la presse paraissait sortir de l'ordinaire. L'IA a paru regretter d'avoir dû faire ce courrier.

- **concernant les nouveaux réseaux d'écoles.** L'IA dit avoir sauté sur l'occasion du plan Ecoles Numériques Rurales, il y a autant de nouvelles écoles en réseau que d'autorisations Ecole Numériques Rurales pour le département. L'IA a cité 5 nouveaux réseaux :

1. La Fouillade, Lunac, Monteils, Sanvensa, Najac, St André de Najac
2. Castelnaud de Mandailles, Cruéjols, Gabriac, Lassouts, St Come d'Olt
3. Entraygues, Montézic, Huparlac, St Amans des Cots, St Symphorien de Théniers
4. Castelnaud Pegayrols, Salles Curan, Bouloc, Verrières, Montjoux, Le Viala du Tarn, St Beauzély
5. Montbazens, Compolibat, Galgan, Lanuéjols, Galgan, Lugan, Rous-sennac, Privezac, Vaureilles

Ils seront opérationnels à la rentrée 2009. Le plan Ecoles Numériques Rurales consiste en une dotation de 11 000 EUR par école pour du matériel informatique mobile, des portables et un tableau interactif. 8000 EUR de matériel et 1000 EUR de matériel pédagogique sont alloués par l'État, les communes rajoutent 2000 EUR. Un second plan, « cyberbase », financé hors éducation nationale permettra de doter d'autres écoles rurales de salles informatiques (avec du matériel fixe).

L'inspecteur d'académie a saisi l'occasion de ce plan qui ne peut qu'être bien reçu dans les écoles, mais il est à noter qu'il n'apporte aucune contribution en matière de personnel. Il y aura donc des réseaux à plusieurs vitesses, ceux qui ont un coordonnateur (1/2 poste) créés par les 2 IA précédents et ceux qui n'en ont pas. L'IA a néanmoins dû reconnaître qu'était à l'étude la possibilité d'un coordonnateur « collectivités locales » dont les interventions se feraient peut-être sur une zone géographique large (plusieurs réseaux).

De glissement en glissement, si nous n'en sommes pas encore aux EPEP, inégalités sur le territoire, financements de plus en plus importants par les collectivités locales, apparition de nouveaux personnels (fonctionnaires territoriaux, contractuels, ou pire)... Que restera-t-il de l'Éducation « nationale » ?

Depuis la publication de la circulaire nationale sur la mobilité des enseignants du premier degré au BO du 6 novembre 2008, le SNUipp12 a plusieurs fois dit son inquiétude quant aux nouvelles règles et à l'ensemble des procédures mises en place. À la veille de la fermeture du serveur, les représentants du personnel élus au titre du SNUipp12 en CAPD, après avoir longuement renseigné de très nombreux collègues pour l'établissement de leur liste de vœux, vous ont écrit pour vous avertir solennellement.

Nous vous disions alors : « loin de faciliter la tâche des collègues, les nouvelles règles et singulièrement la concomitance de l'obligation de formuler des vœux géographiques et leur utilisation ultérieure lors de la phase d'ajustement va entraîner a minima de vraies surprises dans les affectations. Pour le SNUipp12, le manque de clarté des procédures de cette phase d'ajustement n'est qu'un souci mineur à côté des injustices qu'elle pourrait engendrer. Pourtant à lui seul, il pourrait nous ôter toute possibilité de vérification des travaux de votre administration. »

Ce dernier point est aujourd'hui vérifié. Vous nous permettrez de vous poser un court problème de vœu géographique :

Soit 2 écoles, dans la même zone géographique V. :

- *L'école de M. qui a 5 classes (immatriculation 012044..) qui a un poste d'adjoint vacant*
- *L'école de N. qui a 2 classes (immatriculation 012051..) qui a un poste d'adjoint qui se libère durant le mouvement*

M^{me} R. obtient, par son vœu n°2, un vœu géographique, au barème, l'école de N. Pourquoi ?

Ça n'est pas par l'ordre alphabétique des noms des communes ; ça n'est pas par l'ordre alphanumérique des immatriculations. Cela n'aurait pas été très justifiable, mais au moins cela aurait été explicable.

Est-ce par ordre croissant de taille des écoles ? Est-ce par ordre décroissant d'éloignement du centre urbain ?

Nous n'en savons rien, vous non plus. Nous n'avons aucune explication à fournir. Notre collègue a émis un vœu géographique, elle est nommée sur un poste dans cette zone, elle est réputée avoir demandé ce poste et devra le rejoindre... Un point, c'est tout ?

Pour M^{me} R. cela n'est pas neutre pourtant. Combien aura-t-elle de niveaux sur une école à 2 cl. ? Sans doute plus que dans l'école à 5 classes ? L'éloignement non plus ne sera pas le même...

Vous aviez reçu le SNUipp12 en audience, le 11 mai. Vous aviez alors accepté de communiquer aux commissaires paritaires la liste des hypothèses d'affectations 48 heures avant d'en informer chaque collègue par Iprof. Quelques jours après, la DIPER nous informait que nous n'aurions ces documents que le lende-

(Suite page 6)

(Suite de la page 5 - Déclaration à la CAPD)

main de la diffusion par Iprof. Nous ne relevons ce fait que pour vous dire que nous avons déjà compris que l'un des buts de la circulaire du 6 novembre 2008 est bien de limiter l'utilité des instances paritaires et singulièrement des représentants des personnels. La provocation est détestable, mais elle n'est qu'anecdotique devant la réduction des droits des personnels.

Des droits amoindris de fait :

pour tous les personnels qui voient se multiplier les **postes à profils**, les **commissions** de classement, les commissions de choix, c'est-à-dire et quelles que soient les précautions prises, le fait du prince ;

pour les personnels sans poste qui ne candidateront pas lors du second mouvement ;

pour tous les personnels qui, par le truchement des vœux géographiques, se verront attribuer un poste sans qu'on puisse leur expliquer vraiment le comment et le pourquoi de cette affectation.

Le SNUipp12, qui a « monté » le mouvement et ce malgré la rétention d'informations que vous avez décidé, la SNUipp12 qui a informé les collègues avant et pendant le mouvement et qui continuera à le faire dans les jours qui viennent, le SNUipp12 constatant que personne ne peut expliquer le comment et le pourquoi de telle ou telle affectation ne vous donnera pas quitus sur ce mouvement 2009.

Sachez que le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle est fort parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous vous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence

Nous demandons l'ouverture dès maintenant d'une réelle concertation pour la préparation de la note 2010 s'appuyant sur un bilan des règles mises en œuvre et, pour ce qui vous revient directement, la tenue d'un groupe de travail et d'une CAPD pour le 2nd mouvement.

Compte-Rendu de la CAPD du 5 juin

Suite aux déclarations syndicales (cf. *ci-contre*), l'IA a indiqué que le Ministre n'a pas de volonté d'écorner le paritarisme... Il a souligné que si le SNUipp a fait ce qu'il avait promis, lui n'a pu s'y tenir, et dit le regretter. Le recteur a imposé que les informations soient d'abord données aux personnels avant les commissaires paritaires. L'IA a reconnu que le nouveau logiciel mouvement est un « **outil très opaque tant pour nous que pour vous** » mais a mis cela sur la « nouveauté » et la nécessité de « réglages ». **Pour lui, il apparaît que ce sont « les collègues les plus bâchés qui obtiennent les postes les moins demandés » dans les zones géographiques comme l'avait dénoncé le SNUipp12.** L'IA s'est dit d'accord pour tirer toutes les leçons du mouvement de cette année et transmettre au Ministère les critiques formulées. L'IA a donc admis que l'affectation sur vœux géographiques est opaque, inexplicable et si elle peut avoir une logique et une certaine efficacité dans un département urbain, cela n'est pas adapté à l'Aveyron.

Pour le SNUipp, nombre de collègues de bonne foi n'ont pas compris la logique des vœux géographiques. Nous les encourageons à écrire à l'IA pour préciser leurs vœux.

Une dizaine de collègues n'ont pas fait les 8 vœux géographiques réglementaires, l'IA a choisi de les affecter **après** le 2nd mouvement puisque sans indication de zone, le logiciel ne peut fonctionner.

L'IA a accepté que se tienne un **groupe de travail pour le 2nd mouvement** comme le demande le SNUipp12, mais conformément à la circulaire nationale il ne convoquera pas de CAPD.

Sur les **temps partiels**, pour l'IA, il n'y a pas de débat : le temps partiel est un droit. La DIPER a informé la CAPD des difficultés de mise en place en particulier pour les mi-temps annualisés qui doivent aller par paires et surtout pour les 80% qui doivent s'articuler entre eux et donc imposent un roulement du jour de semaine « libéré ». Les collègues ont des demandes légitimes qui s'insèrent nécessairement dans des « nécessités de service ». Le SNUipp a formulé plusieurs propositions afin que soient mieux entendues les demandes des collègues et prises en compte ces nécessités de service (concertation plus étroite, organisation de réunion avec les collègues demandeurs). La DIPER a indiqué que les temps partiels de droits et sur autorisation sont traités ensemble afin d'élargir les possibilités.

Sur les **décharges de direction des écoles à 4 cl.**, l'IA a confirmé qu'il y a un vrai problème avec la baisse du nombre de PE2 (ce que le SNUipp avait déjà pointé). Il a renvoyé la solution à plus tard. Il faut d'abord établir de combien de personnels disposera le département compte tenu des surnombres prévisibles. Ce surnombre, qui serait financé par l'académie, devrait être légèrement supérieur à une vingtaine de personnels. L'IA pense trouver là toutes les solutions : décharges mais aussi formation continue... Pour le SNUipp, il est plus que paradoxal alors que les réductions d'effectifs se multiplient depuis des années qu'on en vienne à gérer avec des surnombres. **Si, jusqu'à présent, notre administration gérait la pénurie, un cap a désormais été franchi : on gère désormais en dessous des besoins réels.** Tout ou tard, les conséquences s'en feront sentir et ce sont les élèves, les écoles et les personnels qui en paieront les pots cassés !

Le SNUipp12 a dénoncé l'extension des **commissions** et en particulier les commissions de classement qui aboutissent à des résultats injustes. Un débat assez long nous a opposé à l'administration sur la décision de la commission pour le poste de référent de Millau.

Comme nous le réclamions depuis quelques mois, la **bonification indiciaire due aux collègues exerçant sur poste spécialisé** sans avoir la spécialisation leur sera versée en juillet mais, comme malheureusement la circulaire le prévoit, sans effet rétroactif.



Dans l'ordre alphabétique, Nom, prénom, barème, (priorité), Td [à titre définitif] ou Tp [provisoire], école, commune.

Pourquoi cette page « vide » ?

Parce que nous n'aimons guère les fichiers, le SNUipp12 s'astreint à ne publier aucun nom de collègues sur Internet.

Le journal « papier » comporte toujours la liste de tous ceux qui n'ont pas réclamé l'anonymat de leur affectation comme chacun en a le droit.

Par contre, nous informons par téléphone, par mès et par intranet (et donc avec un code d'identification) chacun des collègues qui le désirent.

Pourquoi cette page « vide » ?

Parce que nous n'aimons guère les fichiers, le SNUipp12 s'astreint à ne publier aucun nom de collègues sur Internet.

Le journal « papier » comporte toujours la liste de tous ceux qui n'ont pas réclamé l'anonymat de leur affectation comme chacun en a le droit.

Par contre, nous informons par téléphone, par mails et par intranet (et donc avec un code d'identification) chacun des collègues qui le désirent.

Statistiques

462	participants
214	mutations
124	maintiens sur poste d'origine
125	personnels sans poste
15	postes vacants

Les mutés ont obtenu leur vœu :

153	dans les rangs n°1 à 5 (69% des satisfaits)
16	n°6 à 10
14	n°11 à 15
10	n°16 à 20
8	n°21 à 25
13	n°26 à 30

Nature des postes

61	postes d'adjoints
17	postes de BD
7	postes de chargés d'école à classe unique
35	postes de direction
1	poste LV Espagnol
3	postes Occitan
10	postes d'application
64	Postes ASH

Un seul sortant d'IUFM a obtenu un poste...

De tout cela, on peut déduire :

- que la circulaire « Mouvement » n'a amené aucune amélioration. Il reste toujours autant de « sans poste » et le nombre de « maintiens » croît. Nous dénonçons cette circulaire pour son opacité et les injustices qu'elle engendre, elle est aussi inefficace.
- que notre mouvement tend à se réduire singulièrement pour un enseignant ordinaire (sans diplôme ASH, sans habilitation, inscription sur liste d'aptitude, passage en commission, etc.), il n'y avait que 85 possibilités d'obtenir un poste à titre définitif.
- et donc, si les possibilités de bouger se réduisent, à part notre administration qui peut en tirer les fruits ?

Voilà encore de nouvelles raisons de signer et faire signer la **pétition unitaire** : [Le Mouvement doit être transparent et équitable !](#)

(cf. site : <http://12.snuipp.fr>)